

“ Mettre l'innovation au coeur de votre projet de gestion durable de centre-ville. ”



Devenir membre du Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation



CENTRE VILLE EN MOUVEMENT
Réseau des Centres-Villes Durables et l'Innovation
39 ter, avenue Lénine
92000 Nanterre
01 47 21 50 40

Créé en 2005, Centre-Ville en Mouvement est une association qui regroupe des parlementaires et des élus locaux de toutes sensibilités attachés à la redynamisation des cœurs de villes. Cette véritable plateforme d'échange est structurée autour de représentants de l'AMF, de l'ACFCI et de l'APCM, de Hauts fonctionnaires et de chercheurs qui partagent leurs expériences dans des domaines tels que : la logistique urbaine, la mobilité, l'énergie, l'urbanisme, le commerce, les nouvelles technologies... Centre-Ville en Mouvement est devenu un partenaire incontournable dans ces différents secteurs d'intervention. L'association est soutenue par de nombreux partenaires publics et privés. Elle anime notamment, au niveau national, la Délégation au Management de Centre-Ville et, le Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation lancé lors des 5^e Assises Nationales du Centre-Ville, devant plus de 350 élus.

Les objectifs du réseau

Décloisonner les actions menées en faveur des centres-villes

Favoriser la rencontre entre décideurs, responsables de la vie économique et monde de la recherche afin de mieux comprendre les différentes logiques d'acteurs à intégrer dans un projet de gestion durable de centre ville.

Encourager un échange concret entre les différents acteurs

Dans une logique d'action propre aux élus de terrain : créer des supports d'information pratiques et rapides d'accès (fiches pédagogiques, boîte à idées, reportages vidéo...) et multiplier les journées d'échange (colloques, journées techniques, ateliers...) et les visites sur le terrain afin d'encourager la diffusion des bonnes pratiques et faire émerger de nouvelles initiatives.

Mettre l'innovation au cœur du projet politique

Fédérer les collectivités et les institutions dans l'innovation en favorisant la connaissance des nouvelles technologies, la prise en compte des attentes actuelles des citoyens et des nouveaux modes de consommation, la diffusion des expériences de gouvernance partagée ou de démocratie participative permettant de renouveler le rapport à la construction de la ville durable.

Encourager les projets de gestion durable des centres-villes

Permettre aux décideurs de prendre en compte l'ensemble des dimensions transversales d'un projet de reconquête d'un centre ville (commerce, transport, environnement, urbanisme, emploi) dans un cadre respectueux des contraintes de développement durable.

Programme des actions 2012

Ateliers de l'Innovation

(exemples de thèmes)

Logistique urbaine : mettre en place un espace logistique urbain

Mobilité : outils et pratiques pour encourager les nouvelles mobilités

Diversité commerciale : outils d'urbanisme et droit de préemption commercial

Energie : initier une démarche collective sur son territoire

Urbanisme : outils et pratiques pour encourager la densité en centre ville

Atelier sur l'innovation commerciale lors des 5^{èmes} Assises Nationales du centre-ville, en présence de Patrick Jarry Maire de Nanterre, Jean-Loup Metton Maire de Montrouge, Maurice Vincent Maire de Saint-Etienne, Bernard Reynes Député-Maire de Châteaurenard.



« *Mettre l'innovation au coeur de votre projet de gestion durable de centre-ville.* »

Denis Badré, Membre honoraire du Sénat, Maire de Ville d'Avray, Président de Centre-Ville en Mouvement



7 bonnes raisons de devenir membre

1 Être à la pointe de l'innovation dans votre ville

Grâce à un accès privé à un Centre de Ressources, vous prenez connaissance des projets les plus récents développés à l'échelle nationale ou internationale par des collectivités dans des domaines aussi variés que le commerce et l'artisanat, la mobilité des personnes, la logistique urbaine, l'urbanisme, l'architecture, l'environnement.

2 Bénéficier des avantages d'un réseau

Vous bénéficiez d'un accueil privilégié auprès des membres du réseau et d'un contact personnalisé afin de préparer votre visite dans une collectivité adhérente. Vous êtes également destinataires des flux réguliers d'information et de la newsletter afin d'être régulièrement informés de l'actualité des Centres-Villes.

3 Rencontrer des acteurs de l'innovation

Dans le cadre des journées nationales du Réseau réservées aux membres, vous rencontrez des porteurs de projets, des experts, des chercheurs, ainsi que des partenaires industriels ou financiers qui présentent des solutions techniques innovantes et sont susceptibles de vous accompagner dans votre projet.

4 Participer à un « Club de l'Innovation »

Le Club de l'Innovation est constitué des membres du Réseau investis dans une action très innovante. Le rôle du Club est de classer et d'analyser les résultats du travail de collecte mené par le centre de ressources et d'en faire une évaluation tant quantitative que qualitative. Il est également un lieu de débats entre membres du Club.

5 Construire votre projet de Centre-Ville durable

Grâce au travail mené dans les « Ateliers de l'Innovation » chargés d'élaborer des cahiers de bonnes pratiques, vous bénéficiez d'un appui technique pour pérenniser ou développer vos actions en bénéficiant du savoir-faire des porteurs de projets et de l'expertise conjuguée d'un collège de chercheurs.

6 Faire connaître vos projets et vos actions

Dans le cadre des Assises nationales ou des journées techniques organisées par Centre Ville en Mouvement, vous avez la possibilité de valoriser vos expériences et vos projets auprès d'un large public.

7 Faire reconnaître votre démarche d'innovation

En étant membre du Réseau, vous pouvez afficher le logo du « Réseau des Centres-Villes durables et de l'Innovation » et participer à un concours annuel des « awards » en matière de centre-ville durable. Les prix seront décernés chaque année par le comité de pilotage.



Boîte à idées avec une trentaine de fiches d'expériences innovantes envoyées en 2010 par le Réseau aux Maires des Villes de France.

Comment devenir membre du Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation

Qui peut devenir membre

Des régions, des départements, des villes, des syndicats intercommunaux, ou des EPCI, des CCI ou CMA, CA et des porteurs de projets. Les demandes d'adhésion sont soumises au Comité de Pilotage qui donne son approbation.

Comment devenir membre

Les organismes souhaitant adhérer au Réseau doivent décider par délibération officielle de leur adhésion et s'acquitter des droits correspondants indiqués ci-dessous pour l'année 2012.

Coût de l'adhésion

Les adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle qui permet de participer aux frais de fonctionnement du réseau.

Collectivités Territoriales et E.P.C.I. :

- moins de 20 000 habitants **700 €**
- de 20 000 à 50 000 habitants **1 000 €**
- de 50 000 à 100 000 habitants **1 500 €**
- de plus de 100 000 habitants **2 000 €**

Chambres de Commerce et d'Industrie : **1 000 €**

Chambres de Métiers et de l'Artisanat : **700 €**

Etablissements publics, syndicats intercommunaux, SEM et sociétés HLM : **1 000 €**

La charte de membre



Remise du 1er prix du Réseau des centres-villes Durables et de l'Innovation à Bernadette Laclais, Maire de Chambéry, à Louis Besson Ancien ministre et Président de Chambéry Métropole autour d'Hervé Novelli, Ministre du Commerce et du Président de Centre-Ville en Mouvement Denis Badré, Sénateur-Maire de Ville d'Avray.

Les droits des adhérents

- intégrer un Réseau et bénéficier de ses ressources ;
- participer au développement du Réseau ;
- participer aux journées de rencontre du réseau ;
- participer au Forum annuel réservé aux membres ;
- pouvoir discuter et échanger en direct avec des spécialistes et des porteurs de projet via un chat interactif du Réseau ;
- partager les meilleures expériences, faire des visites de terrain dans des villes françaises et étrangères ;
- apparaître sur le site www.centre-ville.org comme membre ;
- disposer d'un certificat annuel de « Membre du Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation » (logo et identité visuelle).

Les devoirs des adhérents

- faire preuve d'un réel engagement à améliorer durablement la qualité de vie en centre-ville à travers la mise en place d'actions innovantes et la réduction des émissions de GES ;
- transmettre au centre de ressources les données de nouvelles expériences et donner des informations sur les actions qu'ils ont mises en place ;
- participer aux réunions de concertation pour échanger avec les autres membres ;
- participer ou être représenté à la demi-journée annuelle du Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation ;
- offrir un accueil privilégié aux autres membres du Réseau.

